

UNIVERSITÉ DU SUD TOULON VAR
UFR-FACULTE DE DROIT
INSTITUT D'ETUDES JUDICIAIRES

Examen d'accès aux Centres Régionaux de Formation Professionnelle des Avocats
Epreuve de raisonnement juridique du mercredi 19 septembre 2007

Sujet de droit des obligations
Par Alain GUILLOTIN
Maître de Conférences

Résoudre les cas pratiques suivants :

Premier cas pratique :

A la foire du Trône, M. Hulot ayant pris place dans la « Chenille » d'un manège forain payant est gravement blessé à la jambe. Alors que la « Chenille » était en marche et pour une cause inexpliquée, la jambe de M. Hulot a glissé sous la barre d'appui et a dépassé à l'extérieur de telle sorte qu'elle a heurté un montant fixe du manège.

Gravement blessé, M. Hulot souhaiterait engager la responsabilité de M. Letour, tenancier du manège forain, pour obtenir une indemnisation de son préjudice.

Pour sa défense M. Letour fait valoir, que M. Hulot a accepté les risques inhérents au manège et que l'accident serait dû à un défaut de maîtrise de M. Hulot qui aurait dû résister à la force centrifuge. Enfin M. Letour déclare avoir pris toutes les précautions nécessaires pour la sécurité de son manège, notamment les usagers étaient protégés contre l'éjection par une barre d'appui placée devant eux, qui ne s'est pas décrochée lors de l'accident et par une chaîne amovible attachée latéralement.

M. Hulot vient vous consulter et vous demande, qu'elles sont ses chances d'obtenir gain de cause contre M. Letour au regard de son argumentation.

Second cas pratique :

En vacances chez ses grands-parents à BONIFACCIO durant l'été 2007, le petit Dominique est un enfant de 8 ans particulièrement turbulent qui ne manque pas d'imagination.

Il a décidé, lors du dernier week-end du mois d'août 2007 d'appivoiser « Paolou », le jeune sanglier de Madame Toussainte, voisine de ses grands parents dont le champ est mitoyen de celui où il passe le plus clair de son temps.

Or, à peine avait-il commencé sa première séance de dressage à l'obéissance que le sanglier « Paolou » lui échappa et transperça la clôture de Madame Toussainte pour aller percuter le fils de Monsieur PAOLI, âgé de 2 ans, qui se trouve aujourd'hui placé dans le coma et défiguré.

Par ailleurs, alors qu'il se trouvait, à la demande de ses parents, comme chaque après-midi, au Centre aéré de Palombaggia, Dominique a causé, le vendredi 31 août 2007, un deuxième accident.

Profitant d'un moment d'inattention de l'un de ses moniteurs de voile, il agrippa une pagaie pour s'en servir de sabre destiné à terrasser son ami François qui, dans un mouvement de recul, s'embroncha dans une corde et chuta de sa hauteur pour aller percuter la coque d'une barque qui se trouvait placée à l'envers sur le sable à côté des enfants.

Aujourd'hui sans nouvelles de la famille de Dominique, les parents de François et Monsieur PAOLI viennent vous consulter afin de savoir si et dans quelle mesure ils peuvent obtenir réparation des préjudices subis. Conseillez-les au mieux de leurs intérêts.

Durée de l'épreuve 2 heures 30.

Documents autorisés : Codes Dalloz et Litec.